

PROCES-VERBAL SEANCE DU 8 JUIN 2010

L'AN DEUX MIL DIX

Le HUIT DU MOIS DE JUIN A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur FOURCADE Michel, Maire.**

Date de la convocation : 3 JUIN 2010

ETAIENT PRESENTS : M. FOURCADE Michel - M. BLANC-SIMON Jean-Luc - MME SOURIGUES Angéline - M. DUPOUY Serge - MME GILLET Nelly - M. FORNIER de LACHAUX Jean - M. LASSALLE Jean-Pierre - M. LAPORTE Gilles - MME GARDEILS Valérie - M. ELINEAU Jean-Christophe -

ABSENTS EXCUSES : MME Fabienne SCHAEERER - M. Alain MARCHAL -

ABSENT NON EXCUSE : M. Laurent MARTINEZ

Secrétaire de séance : MME Angéline SOURIGUES -

ORDRE DU JOUR :

- Budget primitif : décision modificative n° 1.
- Droits de préemption urbains.
- Demande d'aide de l'Etat pour nettoyage et reboisement.
- Projet de cession de terrains par voie d'échange ou à titre onéreux.
- Construction d'un abri bus : demande de subvention auprès du Conseil Général des Landes.
- Dossier mise en sécurité.
- Questions diverses.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 14 avril 2010, il avait été décidé, sur recommandation de l'Association des Maires des Landes, par lettre en date du 23 mars 2010 de solliciter de l'Etat une subvention au titre des pertes financières engendrées par la tempête Klaus.

Estimant le bien fondé de cette demande d'aide basée sur un rapport de mars 2009 de la mission interministérielle chargée par le gouvernement d'évaluer les dégâts de la tempête, et préconisant le renouvellement du même dispositif d'aides budgétaires aux collectivités sinistrées par la tempête de 1999, le Conseil Municipal a, lors de cette même séance, décidé d'inscrire en recettes de fonctionnement du budget primitif de 2010 une subvention de l'Etat d'un montant de 88 207 €.

Par courrier en date du 4 mai 2010, Monsieur le Préfet des Landes a informé la commune de Brocas qu'après contrôle dudit budget primitif il saisissait, par courrier parallèle, la Chambre Régionale des Comptes pour « inscription d'une

subvention insincère » au titre des articles L 1612-4 et L 1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par avis en date du 4 juin 2010, la Chambre Régionale des Comptes a fait des propositions de rectifications budgétaires sur lesquelles le Conseil Municipal est invité à se prononcer dans un délai de un mois.

Monsieur le Maire en donne lecture à l'assemblée :

Il est proposé :

- en section de fonctionnement : de modifier le budget principal de la commune en supprimant cette prévision de recette d'un montant de 88 207 €, en réduisant de 39 600 € les prévisions de dépenses inscrites au chapitre 011 (charges à caractère général), de 25 275 € les prévisions de dépenses inscrites à la rubrique 022 (dépenses imprévues) et de 23 332 € le virement à la section d'investissement ;
- en section d'investissement : de modifier le budget principal de la commune en réduisant de 23 332 € la recette inscrite à la rubrique 021 (virement de la section de fonctionnement) et en réduisant également de 23 332 € les prévisions de dépenses inscrites au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Article 74718 : Autres participations de l'Etat - 88 207 €

Dépenses

Chapitre 022 : Dépenses imprévues - 25 275 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement - 23 332 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général - 39 600 €
TOTAL - 88 207 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement - 23 332 €

Dépenses

Article 2135 (Installations générales, agencements et aménagements des constructions) - 23 332 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes, à Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes, à Monsieur le Comptable Public de la commune à Roquefort et sera affichée en Mairie.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAINS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de trois demandes d'intention d'aliéner des biens immobiliers sis sur la commune et pour lesquels cette dernière bénéficie d'un droit de préemption.

Il s'agit des projets de vente de M. et MME ARAUJO à M. et MME ESCOURROU Pascal ; de M. FOURCADE Michel à M. ET MME MONNERET Anthony et de MELLE DUPART Valérie à M. DUPOUY Serge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que pour ces trois ventes, la commune de Brocas ne fera pas valoir son droit de préemption.

DEMANDE D'AIDE DE L'ÉTAT POUR NETTOYAGE

Le Maire, après avoir rappelé et précisé le dispositif Klaus concernant la demande de subvention d'aide aux travaux de nettoyage des peuplements forestiers sinistrés par la tempête du 24 janvier 2009, indique que Monsieur Le Préfet des Landes au cours d'une récente audience qu'il a accordée à une délégation de l'Association des Communes Forestières Sinistrées du Sud-Ouest a accepté que les communes forestières non soumises au régime forestier constituent et déposent des dossiers.

Le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Luc Blanc-Simon et à Monsieur Jean Fornier de Lachaux, chargés tous deux de la Forêt.

Après leurs exposés respectifs sur la situation de la forêt communale il ressort une superficie à nettoyer de 365,75 hectares, conséquences directes de la tempête du 24 janvier 2009.

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de l'Etat pour permettre le nettoyage des parcelles sinistrées, en conséquence de préparer et déposer le dossier dans les plus brefs délais.

PROJET DE CESSION DE TERRAINS PAR VOIE D'ÉCHANGE OU A TITRE ONÉREUX

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour vendre à Monsieur FASOLO Pascal une parcelle de terrain d'environ 6 hectares, sous réserve de l'aboutissement du dossier de ce dernier relatif à l'élevage de « poulets liberté » et du maintien de la destination, à l'élevage avicole, du terrain vendu.

CONSTRUCTION D'UN ABRI BUS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES

Madame Angéline Sourigues rappelle que ce sujet a déjà été abordé en séance lors de conseils précédents et informe l'assemblée qu'elle a fait établir à la demande du Maire, des devis pour la construction d'un abri bus au quartier « Bouheben »

pour les enfants qui n'ont à ce jour, aucune possibilité de s'abriter par mauvais temps en attendant le car de ramassage scolaire. Elle précise qu'outre le confort qu'offrirait un tel équipement, il permettrait également d'assurer la sécurité de ces enfants attendant en bordure de la RD 651, hors agglomération et en ligne droite, où voitures et camions circulent beaucoup et parfois à des vitesses excessives.

Parmi les propositions, le choix se porte pour des raisons esthétiques et de rapport qualité/prix, sur celle faite par l'entreprise de charpente et couverture Thierry DAUGA de Uchacq et Parentis pour un abri bus identique à celui du quartier Parentis à Uchacq, en rondins de pin maritime certifié PEFC de dimensions 3 m x 1,60 m avec une pente de toiture à 25 %. Le prix s'élève à la somme de 3 000 € H.T. soit 3 588 € T.T.C. Le Conseil Général apporterait son concours à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier l'exécution de cet ouvrage à l'entreprise Thierry Dauga pour le prix ci-dessus annoncé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général des Landes les subventions qui pourraient être allouées en la matière.

DOSSIER MISE EN SECURITE

Plusieurs devis ont été réclamés pour l'achat des panneaux de signalisation qui seront installés dans le village pour assurer la sécurité et notamment des panneaux de limitation de vitesse.

QUESTIONS DIVERSES

- L'achat d'une citerne est envisagé pour environ 5 000 € dont 20 % seront autofinancés par la commune.
- Le vieillissement du matériel communal et plus particulièrement celui des tracteurs est évoqué.

- Il est rappelé qu'il est nécessaire d'entretenir régulièrement les chemins communaux.
- L'arrivée d'un nouveau prêtre en remplacement de Monsieur Bernard Livet est annoncée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Suivent les signatures.

Michel FOURCADE

Jean-Luc BLANC-SIMON

Angéline SOURIGUES

Serge DUPOUY

Nelly GILLET

Jean FORNIER de LACHAUX

Jean-Pierre LASSALLE

Fabienne SCHAEERER

Gilles LAPORTE

Valérie GARDEILS

Jean-Christophe ELINEAU